



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
DU 11 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2018
PROJET EOLIEN SUD VIENNE



EEF SAS

11 DECEMBRE 2018

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2	Bilan de la concertation préalable	11
Note Liminaire	3	Les chiffres de la participation	11
Fiche identité du projet	4	La fréquentation numérique.....	11
Caractéristiques techniques	4	Les contributions des participants	13
Premières démarches de concertation avec le territoire d'implantation.....	4	Conclusion	16
Poursuite de la concertation avec un large public.....	5	Enseignements de la démarche	16
Les lettres d'information	5	Recommandations.....	18
L'exposition grand public.....	6	Annexes	19
La concertation publique préalable	6	Annexe 1 : Captures d'écran du site Internet	19
Objectifs.....	6	Annexe 2 : Affiche et flyer d'information	20
Modalités.....	7	Annexe 3 : Annonce dans la presse locale	21
Formats d'information et d'expression.....	7	Annexe 4 : Dossier de Concertation du Projet à la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire	22
Outils d'information et communication de la démarche	7	Annexe 5 : Avis d'un participant	23
Supports d'expression	9		

NOTE LIMINAIRE

Sollicité par les sociétés KDE Energy France et EEF pour poursuivre la concertation engagée dès 2009 dans le cadre du développement du parc éolien Sud Vienne, Courant Porteur, société spécialisée dans les dispositifs participatifs, s'est attaché à approfondir les actions réalisées (notamment auprès des acteurs locaux) et à ouvrir la concertation à tous les habitants des communes concernées.

Dans cet objectif, et **pendant plus de deux ans, plusieurs démarches de concertation et d'information ont été mises en place** par Courant Porteur mais aussi par les développeurs pour s'adresser à la fois à tous les habitants concernés par le projet et créer des espaces de rencontre entre les acteurs locaux et les porteurs du projet.

Pour compléter le processus enclenché, une concertation préalable a été organisée du 11 octobre au 11 novembre 2018. Cette initiative a été prise dans le but d'offrir un espace d'information et d'expression accessible au plus grand nombre et à tous ceux qui, concernés par le projet, n'auraient pas trouvé dans les démarches précédentes un dispositif adapté à leurs besoins d'expression et d'information.

Cette démarche répondait également à la volonté des sociétés KDE Energy France et EEF de porter à la connaissance du public les avancées du projet et de recueillir l'opinion des habitants des communes concernées par son implantation.

Dans un premier temps, une période d'information (du 27 septembre au 10 octobre 2018) s'est ouverte avec la mise en ligne d'un site Internet du projet et la publication de documents offrant aux populations locales la possibilité de connaître les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, l'ouverture d'une période de recueil d'avis (du 11 octobre au 11 novembre 2018) offrait aux habitants la possibilité de participer activement en formulant leurs points de vue, avis, commentaires et questions.

La démarche mise en place et les enseignements de la concertation publique préalable réalisée sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les réflexions suscitées par les avis émis par les participants.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet et de l'historique du processus de concertation mis en place ;
- D'une description de la concertation préalable mise en place ;
- D'une analyse de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

FICHE IDENTITE DU PROJET

Le projet éolien Sud Vienne est à l'étude depuis 2009 sur un périmètre intégrant les communes de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire, situées dans le département de la Vienne, en Nouvelle-Aquitaine.

La zone du projet est située à environ 2 km à l'Ouest de Gençay et à 24 km au Sud de Poitiers.

Le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale.

Caractéristiques techniques

- **Puissance unitaire d'une éolienne** : 4 à 5 MW.
- **Puissance totale du projet** : 16 à 20 MW.
- **Production annuelle estimée** : 35 300 MWh.
- **Coût d'investissement** : Environ 1,5 million d'euros par MW.
- **Économie de rejet de CO₂** : Le parc évitera environ 3 177 000 kg CO₂/an (en se basant sur une production de 35 300 MWh).
- **Recettes fiscales estimées** : Le projet Sud Vienne apporterait, sur la base de 11,5 k€/MW, environ 240 000 € par an pendant toute la durée de vie du parc, répartis entre les communes d'accueil et la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.
- **Durée de vie du parc** : Entre 20 et 25 ans.

PREMIERES DEMARCHES DE CONCERTATION AVEC LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION

L'identification d'une zone potentielle favorable au développement d'un projet éolien sur le territoire de Magné est à l'origine des premières rencontres organisées par les développeurs avec les municipalités concernées.

La délibération en juillet 2009 du Conseil municipal de Magné en faveur de l'extension de la Zone de Développement Éolien (ZDE) définie et de la réalisation d'études de faisabilité pour le projet Sud Vienne, **lance les premières études et les premières rencontres avec les propriétaires exploitants** du territoire.

Des associations locales comme **la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Vienne Nature** sont ensuite approchées pour réaliser les **observations et les inventaires faunistiques et floristiques** afin de tenir compte de leurs propres études, critères et recommandations.

Entre 2012 et 2015, des accords fonciers sont signés, les pré-consultations de Météo France, du Ministère de la Défense et des services de l'État (DDTM, DREAL et DRAC) sont organisées et le projet en cours est présenté à la nouvelle équipe municipale de Magné.

Dès son lancement, le projet Sud Vienne a fait l'objet d'une démarche de dialogue et d'échanges avec les élus locaux, les associations environnementales et les administrations.

La concertation avec d'autres acteurs du territoire mais aussi avec les populations locales intervient après cette première étape.

POURSUITE DE LA CONCERTATION AVEC UN LARGE PUBLIC

Afin de tenir compte des besoins et contraintes du territoire mais aussi d'informer sur le projet et de consulter l'avis des citoyens, les porteurs du projet ont fait appel à Courant Porteur pour poursuivre le processus de concertation engagé.

Une première démarche pour comprendre les préoccupations et les attentes vis-à-vis du projet et de la concertation a été mise en place. Ainsi, **une série d'entretiens avec les acteurs locaux (politiques, économiques, touristiques, associatifs, administratifs, riverains, etc.)** ont été réalisés entre février et juin 2017 et entre juillet et septembre 2018.

Suite à ces rencontres, **il est recommandé de mettre en place une démarche d'information destinée aux habitants, un dispositif participatif et consultatif de libre expression ouvert à tous, et de poursuivre le dialogue avec les élus des communes concernées par l'implantation du projet** pour l'adapter au mieux aux sensibilités du territoire et multiplier ses bénéfices.

Les lettres d'information

Dès le début de l'année 2018, les sociétés KDE Energy France et EEF mettent en œuvre les recommandations émanant des acteurs rencontrés par Courant Porteur.

Une lettre d'information est ainsi élaborée afin de tenir informés les habitants des communes de Magné et de Champagny-Saint-Hilaire des avancées du projet.

Ces supports, distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de chaque commune et disponibles également en Mairie, faisaient état des étapes du projet éolien Sud Vienne et abordaient des questions relatives à l'éolien.

GARDONS LE CONTACT
 Une question, une inquiétude ? Contactez nous :
 Olivier Coles, Responsable Développement Grand Ouest
 KDE Energy France
 M 06 98 58 20 27
 ocoles@kde-energy.fr
 Anais Marcaut, Responsable de projets
 Energie Eolienne France Sud
 M 06 30 28 57 23
 Anais.marcaut@kde-energy.com

LE SAVIEZ-VOUS ?
 Un projet de loi en discussion veut garantir aux communes d'accéder à un parc éolien, 20% de l'impôt sur les entreprises, peu importe la fiscalité de l'intercommunalité.
 Une Zone d'Implantation Potentielle est identifiée en fonction :
 • de la vitesse moyenne des vents en fonction de l'altitude,
 • des possibilités de raccordement au réseau électrique,
 • des contraintes écologiques autour de la zone,
 • des caractéristiques techniques (trajectoires, autoroutiers, coupages d'eau possible, etc.),
 • de la façade disponible à 500 m au maximum autour de l'habitat,
 • des corridors du SRE sur les zones favorables à l'éolien.
 Le Schéma Régional Eolien (SRE) du Poitou-Charentes, validé par le Préfet de Région en 2012, prévoit 1800 MW d'éolien d'ici 2020 et indique les secteurs de moindre enjeu pour le positionnement des éoliennes, le paysage, la biodiversité, l'urbanisme. Ce diagnostic territorial a été mis à jour en 2017. Les zones favorables à l'éolien sont indiquées en rouge sur la carte.
 Le territoire de Saint-Georges-L'Éclaircie, dans l'est de la commune de 310 habitants en 1996, a été déclaré favorable à l'éolien dans le SRE. Grâce aux études réalisées en 2009, l'association Courant Porteur a pu faire valoir le fait qu'il n'y a pas de projet éolien sur le territoire. Les communes de Saint-Georges-L'Éclaircie, Magné et Champagny-Saint-Hilaire ont obtenu un avis défavorable de la part de l'Etat. Le territoire est donc déclaré favorable à l'éolien. Le fait que le territoire soit favorable à l'éolien ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes est automatique. Une étude de faisabilité doit être réalisée pour chaque projet. Le fait que le territoire soit favorable à l'éolien ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes est automatique. Une étude de faisabilité doit être réalisée pour chaque projet. Le fait que le territoire soit favorable à l'éolien ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes est automatique. Une étude de faisabilité doit être réalisée pour chaque projet.

Lettre d'information N°3 – Page recto

Au total, 4 500 lettres d'information traitant les thématiques listées ci-dessous ont été distribuées :

- Le mât de mesure ;
- Les études de développement ;
- La Zone d'Implantation Potentielle ;
- Les résultats des études ;
- L'insertion paysagère des éoliennes.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN FRANCE
 Les éoliennes produisent 17,5 TWh d'électricité par an en France, soit 10% de la production nationale.
 Les éoliennes produisent 17,5 TWh d'électricité par an en France, soit 10% de la production nationale.
 Les éoliennes produisent 17,5 TWh d'électricité par an en France, soit 10% de la production nationale.

LES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT
 Ces études préliminaires de développement sont en cours sur les périmètres de la zone éolienne.
 Ces études préliminaires de développement sont en cours sur les périmètres de la zone éolienne.
 Ces études préliminaires de développement sont en cours sur les périmètres de la zone éolienne.

INFORMATIONS CLÉS DU PROJET
 Le territoire de Saint-Georges-L'Éclaircie, dans l'est de la commune de 310 habitants en 1996, a été déclaré favorable à l'éolien dans le SRE. Grâce aux études réalisées en 2009, l'association Courant Porteur a pu faire valoir le fait qu'il n'y a pas de projet éolien sur le territoire. Les communes de Saint-Georges-L'Éclaircie, Magné et Champagny-Saint-Hilaire ont obtenu un avis défavorable de la part de l'Etat. Le territoire est donc déclaré favorable à l'éolien. Le fait que le territoire soit favorable à l'éolien ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes est automatique. Une étude de faisabilité doit être réalisée pour chaque projet. Le fait que le territoire soit favorable à l'éolien ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes est automatique. Une étude de faisabilité doit être réalisée pour chaque projet.

Lettre d'information N°2 – Page verso

L'exposition grand public

En juin 2018, une exposition grand public a été organisée par les porteurs du projet sur la commune de Magné afin de permettre aux habitants du territoire de s'informer, de poser leurs questions et d'échanger avec l'équipe projet lors des permanences publiques.

Cinq panneaux traitant chacun de l'énergie éolienne, du développement du projet, des études environnementales réglementaires, des porteurs du projet et des bénéfices pour la collectivité ont été produits pour compléter les informations apportées par les lettres d'information.

Outre la lettre d'information n°5 invitant à l'exposition, un affichage public a été réalisé et des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire pour inviter chaque habitant des communes concernées par l'implantation du parc à participer à cette rencontre.



Journée d'exposition à Magné

Toutefois, et en dépit de la campagne d'information menée et de la journée en week-end choisie pour la permanence, la participation de la population fut très faible. **Quelques 12 personnes habitant les communes potentielles d'implantation se rendent à la permanence. Parmi elles, des élus de la commune de Magné et de Gençay.**

Certains participants manifestent des craintes lors de leur venue. Des visites à leur domicile sont alors organisées avec eux afin de tenir compte de leurs préoccupations dans la suite du développement du projet.

La concertation publique préalable

Pour approfondir les démarches décrites précédemment, permettre un accès simple et rapide à toute l'information sur le projet et donner des moyens pour favoriser la participation du public, les développeurs ont à nouveau fait appel à Courant Porteur.

Nous avons ainsi suggéré la mise en place d'une concertation publique préalable en raison du stade d'avancée du projet : encore en développement notamment pour définir les zones d'implantation et identifier les impacts ; très en amont de l'enquête publique.

Objectifs

Le dispositif devait ainsi :

- **Présenter l'ensemble des caractéristiques du projet** en cours par une communication claire, transparente et détaillée ;
- **Offrir à tous les habitants** du territoire et particulièrement des communes d'accueil potentiel (Magné et Champagné-Saint-Hilaire), la **possibilité d'exprimer un avis** ;
- **Créer un espace de dialogue pour faire émerger des propositions** afin d'enrichir le projet et notamment ses mesures d'accompagnement.

Modalités

Périmètre de la concertation

Si la concertation préalable était ouverte à tous les publics et au-delà des communes d'accueil, **les communes concernées par l'implantation des éoliennes que sont Magné et Champagné-Saint-Hilaire ont été**, en toute logique, **sollicitées en amont pour les associer à la démarche** et demander une mise à disposition d'un espace en mairie ou dans un lieu public pour la consultation des documents d'information et le recueil des avis des habitants.

La municipalité de Magné n'ayant pas accordé un espace public pour cette démarche de concertation, la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire était l'unique lieu physique ouvert à la concertation préalable.

Étapes du dispositif

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

- 1. Information** : du 27 septembre au 11 octobre 2018, les habitants ont pu prendre connaissance du projet et de la démarche mise en place grâce aux documents mis à leur disposition et aux supports de communication produits et diffusés (affiches, annonce presse, site Internet) ;
- 2. Recueil des avis** : du 11 octobre au 11 novembre 2018, tous les publics étaient invités à s'exprimer sur le projet dans les registres mis à leur disposition en mairie de Champagné-Saint-Hilaire, sur le site Internet et par voie postale ;
- 3. Restitution de la démarche** : du 12 novembre au 11 décembre 2018, les contributions ont été recueillies et traitées, et un bilan de la concertation a été rédigé.

Formats d'information et d'expression

Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés :

- **Le format numérique** : un site Internet dédié au projet, informatif et participatif <http://parc-eolien-sud-vienne.info>
- **Le format physique** : un dossier de concertation présentant toutes les informations sur le projet, un cahier de recueil des avis mis à disposition aux horaires d'ouverture de la mairie de Champagné-Saint-Hilaire, une permanence publique organisée le samedi 10 novembre 2018.
- **Le format postal** : des flyers distribués dans les boîtes aux lettres de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire et une boîte postale dédiée aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

Outils d'information et communication de la démarche

Le Dossier de Concertation du Projet



Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité

d'exprimer leurs avis en parfaite connaissance, un **Dossier de Concertation du Projet de 33 pages, dont 15 pages détaillant les nombreuses études réalisées, a été élaboré et mis à la disposition du public en libre accès** à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire.

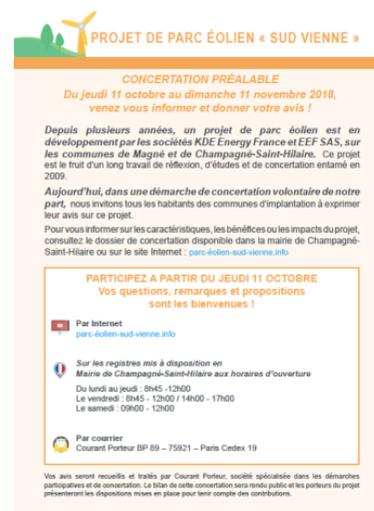
Ce dossier, en support papier grand format (A3), était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet. Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 3,5 Mo.

Le site internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://parc-eolien-sud-vienne.info> dès l'ouverture de la période d'information du dispositif de concertation, soit le jeudi 27 septembre 2018. (Annexe 1)

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les visiteurs sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le projet* » et « *Le développement* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques, ses impacts, enjeux et bénéfices, les études réalisées et les futures étapes du projet.
- Une page « *La concertation* » présentait les démarches mises en place sur le territoire, depuis le lancement du projet.
- La page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.
- Les informations sur les sociétés qui portent le projet, leurs partenaires et prestataires étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* ».
- Enfin, une page « *Pour en savoir plus* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'informations sur l'éolien en général et en Nouvelle-Aquitaine en particulier.

L'affichage public



13 affiches au format A3 et A4 (Annexe 2) informant sur les modalités précises de la participation ont été imprimées et diffusées dans les Mairies des communes concernées par l'implantation du parc mais aussi dans les communes voisines. Parmi les communes sollicitées, 4 ont refusé l'affichage public sur leur territoire.

La distribution de flyers

Pour assurer une bonne diffusion de l'information et pallier l'absence d'autorisation d'afficher sur la commune de Magné, environ 800 flyers (Annexe 2) ont également été distribués aux habitants de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire pendant la période de la concertation préalable.

Ainsi, un boitage a été réalisé en début de concertation dans l'objectif d'informer chaque foyer de l'ouverture d'une concertation préalable sur le projet. Une deuxième distribution a eu lieu aux alentours du 20 octobre afin d'inviter les populations locales à se



rendre à la permanence publique d'information organisée le samedi 10 novembre dans la salle des fêtes de la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire.

Les courriers d'information

Par courrier postal, les acteurs du territoire (élus locaux, représentants de l'administration et du monde économique, associations locales et environnementales, etc.) ont été informés de la concertation mise en place en amont et pendant la période participative.

Ces acteurs étaient invités à relayer l'information mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

Les annonces dans la presse locale

Afin de toucher le plus grand nombre, des annonces ont été publiées dans le journal d'information local *Centre Presse* (Annexe 3). Ces communiqués visaient à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registres en mairie, permanence publique).

Trois publications presse ont été diffusées à des moments clés de la concertation dans l'objectif d'informer les populations locales de la poursuite de la démarche de concertation et de les inciter ainsi à participer pendant les jours restants.

Une première annonce est parue dans le quotidien de la Vienne en amont de l'ouverture de la participation. Deux autres au cours de la période consultative : l'une le samedi 20 octobre et l'autre le vendredi 2 novembre 2018.

Supports d'expression

La voie numérique

Les habitants avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le mercredi 10 octobre à minuit et désactivé le dimanche 11 novembre à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement¹.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, **une adresse postale** (Courant Porteur, BP 89, 75921 PARIS Cedex 19) **offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.**

Les cahiers de recueil des avis

Un cahier de recueil des avis a été mis à disposition du public en Mairie de Champagné-Saint-Hilaire, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation.

Le cahier était conçu de manière à permettre une manipulation simple (feuilles A4 numérotées et reliées entre elles par une spirale) et à avoir un

¹ Étant donné le recours au stockage de données et coordonnées personnelles, les obligations auprès de la CNIL ont été prises en compte même si les informations récoltées ne feront l'objet d'aucun usage commercial ni d'aucune diffusion.

espace dédié aux commentaires du plus grand nombre (40 pages comprenant 2 encadrés chacun prévus pour des commentaires larges).

The image shows a two-page document for a public consultation. The left page is the cover, titled 'PROJET DE PARC ÉOLIEN SUD VIENNE' with a logo of a wind turbine and trees. It states 'Concertation préalable Du 11 octobre au 11 novembre 2018', 'CAHIER DE RECUEIL DES AVIS', and 'Commune de Champagné-Saint-Hilaire'. Logos for 'eef sas' and 'KDE FRANCE' are at the bottom. The right page is a form with two identical sections. Each section has fields for 'Nom :', 'Prénom :', 'Adresse / Commune de résidence :', and 'Date :', followed by the instruction 'Participez, votre avis nous intéresse' and a large empty rectangular box for comments. At the bottom of the right page, it says 'DONNEZ VOTRE AVIS DU 11 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2018 COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT-HILAIRE Page 21/40'.

Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public, pendant toute la période participative.

Toutefois, et contrairement aux Champagnais, les habitants de Magné n'avaient pas la possibilité de contribuer par ce moyen dans leur propre commune. Ceci en raison du refus de la municipalité de Magné de mettre un espace à disposition de ses habitants pour la concertation.

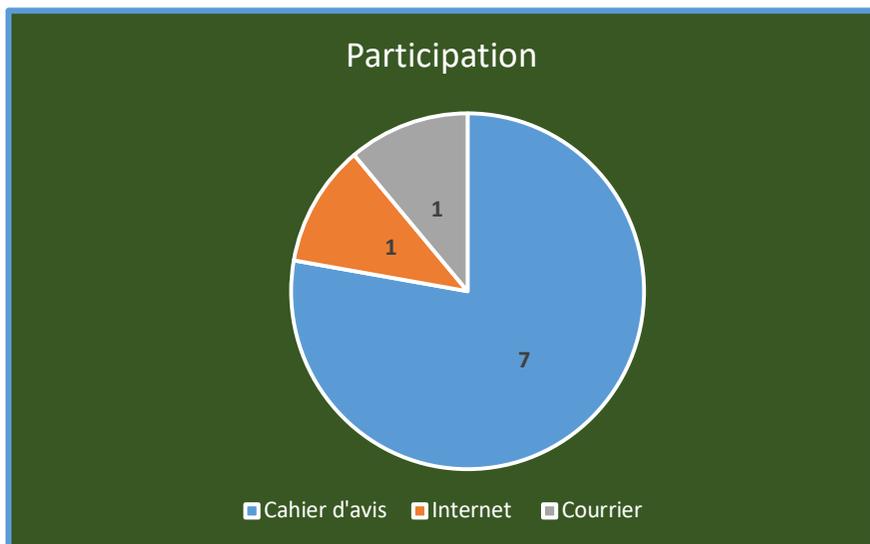
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les chiffres de la participation

La concertation préalable mise en place permettait aux populations des communes concernées par le projet Sud Vienne de s'informer sur les caractéristiques du parc éolien et de laisser une contribution sur les différents supports mis à leur disposition.

Une première analyse des résultats montre que malgré la campagne d'information menée à destination de la population, le dispositif de concertation préalable n'a pas mobilisé localement et ce, quel que soit le type de support.

Au total, 9 contributions nous sont parvenues tous supports confondus en un mois de concertation préalable.

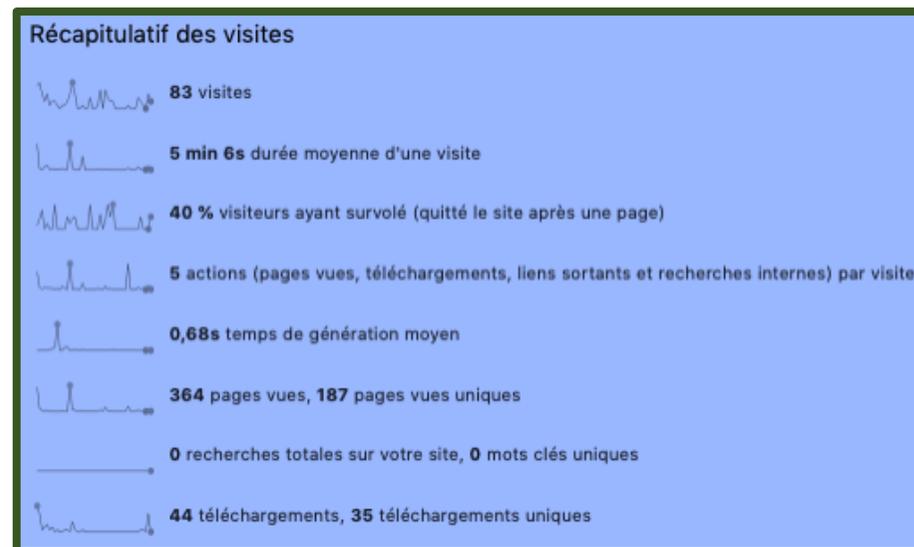


Si l'usage du formulaire en ligne et de la boîte postale a été faible, le cahier de recueil d'avis déposé dans la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire a été privilégié.

En tenant compte du support d'expression le plus utilisé par les participants, à savoir le registre de recueil d'avis, il est possible d'imaginer que l'absence d'espace public à Magné pour la concertation préalable (notamment pour la mise à disposition des outils d'information et d'expression) a pu constituer un frein à la participation des habitants de cette commune.

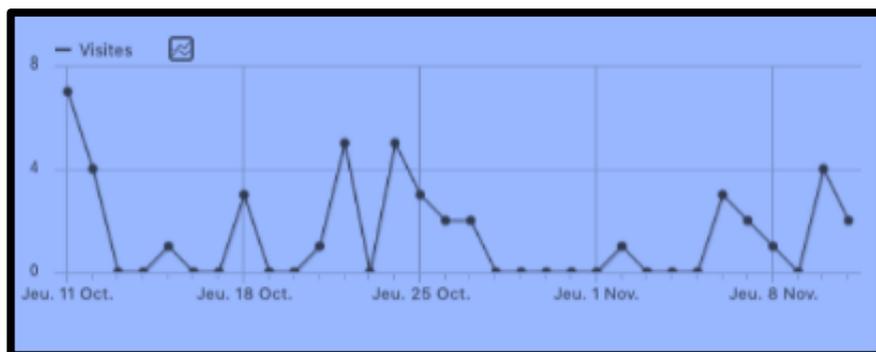
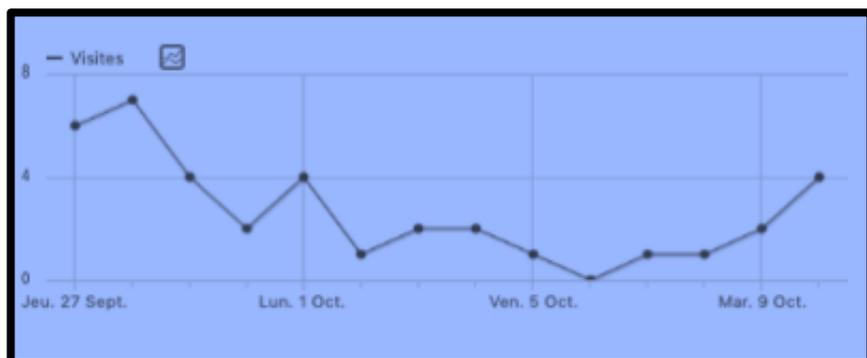
La fréquentation numérique

Les données statistiques de suivi sur le site Internet du projet nous ont permis de constater que la fréquentation numérique était à l'image de la faible participation.

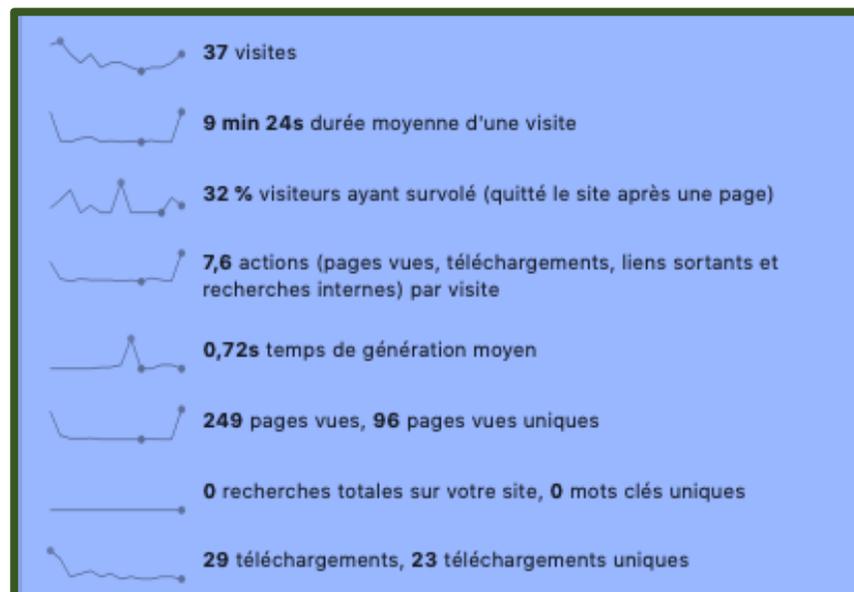


Pendant toute la démarche de concertation préalable, 83 visites du site Internet d'une durée moyenne de 5 minutes et 6 secondes ont été enregistrées. 364 pages ont été vues et 44 téléchargements du Dossier de Concertation ont été signalés.

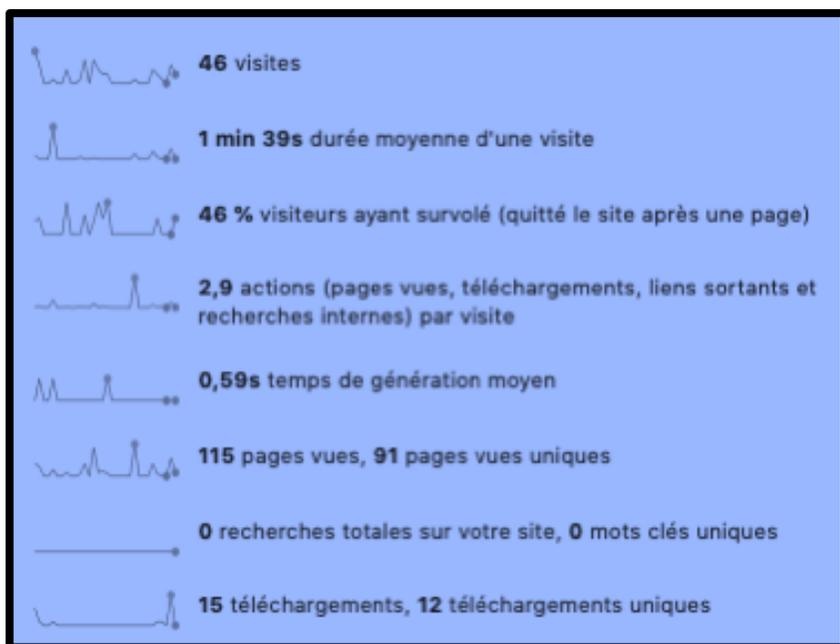
Considérée comme faible au regard du nombre d'habitants invités à participer (environ 800 foyers notamment sur les deux communes d'accueil), cette fréquentation numérique varie en fonction des périodes, et augmente au moment du lancement de la phase d'information (28 septembre) et de la phase de consultation (11 octobre).



La période de plus forte fréquentation du site coïncide avec la période d'information comprise entre le 27 septembre et le 10 octobre 2018, où 37 visites d'une durée moyenne de 9 minutes et 24 secondes ont été enregistrées et pendant laquelle une consultation importante des pages « La concertation » (45 vues), « Le projet » (44 vues) et « Participez » (25 vues) a été constatée.



Alors que la durée de la période participative était beaucoup plus longue, (du 11 octobre au 11 novembre), le nombre de visites progresse très faiblement (46 visites) et le temps moyen de ces consultations réduit quant à lui fortement (1 minute et 39 secondes).



Si pendant cette phase le site Internet est surtout survolé (46% ayant quitté le site après une page), il est intéressant de noter que la page « *Participez* », et notamment le formulaire de participation, connaît une fréquentation équivalente à celle enregistrée pendant la période d'information (26 vues) sans pour autant provoquer la participation effective des internautes.

Au total, la phase d'information enregistre 249 pages vues et 29 téléchargements du Dossier de Concertation tandis que la période de consultation recense 115 pages visitées et 15 téléchargements.

Selon ces données, et compte tenu de la différence de fréquentation entre la période d'information et la période de consultation, il est possible alors de penser que les internautes étaient davantage intéressés par la connaissance du projet Sud Vienne que par l'expression de leur opinion.

En effet, 90 personnes (83 internautes, 4 participants à la permanence publique organisée et 3 personnes ayant déposé un avis en Mairie) ont fait la démarche de s'informer sur le dispositif mis en place et sur les caractéristiques du projet parmi lesquelles seulement 9 ont exprimé un commentaire ou un avis.

Enfin, il convient de souligner une baisse de la fréquentation du site Internet au fur et à mesure de l'avancée de la concertation. Les visites sont ainsi passées de 37 pendant les 15 jours d'information à 15 les derniers 15 jours de la participation.

Les contributions des participants

Étant donné le faible nombre d'avis recueillis, une classification par type de commentaires et/ou par motivations n'a pas été jugée nécessaire.

En revanche, l'analyse de ces contributions révèle que la concertation préalable a permis aux participants d'exprimer une réflexion plus large qu'un simple avis contre ou en faveur du projet.

Ainsi, un des commentaires témoigne d'une crainte liée à l'arrivée du parc éolien notamment pour l'avenir des sites touristiques présents sur le territoire. En rappelant la nature des échanges avec l'équipe de Courant Porteur en 2017, le Président et le Gérant de deux sites emblématiques du territoire soulignent que « *Le Parc de la Belle et la Vallée des Singes sont des sites touristiques importants, présents sur le territoire de la Vienne, situés à proximité des projets éoliens. En 2016, M. LEGRELLE avait déjà alerté par courrier la Mairie de La Ferrière-Airoux concernant les risques sur un projet identique situé à quelques kilomètres, à « Vent de la Javigne » (courrier en PJ). Le Parc de la Belle et la Vallée des Singes sont avant tout des parcs autour des animaux et un parc protégeant la faune et la flore, dans lesquels les visiteurs sont totalement dépaysés et immergés dans les lieux de vie des primates. L'atout majeur de ces sites est la préservation des différents paysages. Nous craignons que les diverses nuisances – sonores et visuelles des travaux et du fonctionnement – des*

éoliennes, ne perturbent le séjour de nos clients et entache nos paysages. Dans l'hypothèse où ce projet serait mis à exécution, plusieurs emplois directs et 3 fois plus d'emplois indirects seraient susceptibles de disparaître ainsi qu'un impact très important sur l'économie locale. Par la présente, nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger avec vous à ce sujet.... ».

Alors que le dialogue sur les préoccupations des acteurs du tourisme semble ouvert, d'autres participants développent longuement les raisons pour lesquelles l'énergie éolienne n'a pas lieu de se déployer en France. A travers un courrier qui n'est pas repris dans son intégralité en raison de sa taille mais annexé à ce rapport, un participant estime que « *La réponse concernant le projet sus visé ne peut être donnée compte tenu des imprécisions relevées ci- après. Elle le sera lors de l'enquête publique lorsque tous les éléments pour une présentation complète du dossier auront été réunis (...). Sans précision sur le lieu précis de leurs implantations, la distance séparant les habitations des éoliennes n'étant pas indiquée alors qu'elle est plus importante que celle séparant le centre des villages les plus proches des éoliennes des bourgs de Magné et Champagné Saint Hilare qu'il est mentionnée dans le dossier de concertation.*

Les sous titres « chute » et « projection de glace » du chapitre Sécurité n'ont pas été développés. L'indication du périmètre à respecter dans le cadre du principe de précaution aurait été intéressante à connaître ainsi que les responsabilités en cas de dommage. D'une manière générale le projet « Sud Vienne » comme tous les projets liés à l'éolien terrestre n'a pas sa place si l'on en croit certains spécialistes eu égard au coût, à l'inefficacité et aux nuisances de cette source d'énergie (...).

Telles sont donc les raisons parmi d'autres qui ne plaident pas en faveur de l'éolien terrestre, Patrice Cahart ancien directeur de la législation fiscale au ministère des Finances indiquant que pour les deux ou trois décennies à venir, la solution de loin la plus rationnelle et la moins coûteuse consisterait à prolonger les centrales nucléaires en service ce que font les

États Unis de façon systématique, l'avantage de cette formule étant d'éviter de mettre en place de nouvelles lignes à haute ou moyenne tension (...). »

Pour certains participants, cette concertation préalable a été l'opportunité d'exprimer une réflexion personnelle que nous nous sommes gardés de qualifier étant donné les multiples interprétations possibles et l'absence de références au projet en débat. Ainsi, cette personne explique que « *La population planétaire augmente, déjà le problème est posé « comment nourrir cette population ? » Ce n'est pas en bétonnant les terres que nous réglerons la question Nous allons vers une catastrophe humaine ... Mais que vient faire l'humain dans la floraison financière?!... C'est un petit coup de pouce à notre gouvernement qui déjà désertifie notre ruralité en fermant ses services publics. »*

En revanche, parmi les personnes qui se sont mobilisées en laissant un commentaire sur les supports prévus à cet effet, un participant formule à la fois des remarques et des questions sur le projet en ces termes : « *Remarques : Dossier passe partout, bien rodé où la pensée positive règne sur tous les paragraphes. Autosatisfaction dans tous les domaines (environnement, impact lumineux, sonore, immobilier, construction, déconstruction, etc.). Questions : Quelles sont les parcelles d'implantation concernées, le nom des propriétaires, les avantages consentis à ces derniers ? Pourquoi plusieurs pays (Danemark, Allemagne, Pologne, etc.) ont abandonné ces projets pharaoniques, peu rentables (au regard de plusieurs expertises consultées) et dont l'avenir n'est pas si bien décrit dans ce document ? Pourquoi relancer un projet qui a déjà reçu UN AVIS DEFAVORABLE en unanimité, en démocratie la majorité doit être respectée. »*

Les questions sur les personnes potentiellement concernées par l'implantation du projet mais aussi sur les avis défavorables exprimés auparavant sont également posées par un autre participant qui demande pour sa part aux développeurs : « *SVP répondez à mes questions : Quelle*

est la rémunération des propriétaires ayant signé un bail avec vous ? Quelles sont les parcelles cadastrales concernées par l'implantation ? Pourquoi l'avis négatif du Conseil de Magné n'est pas mentionné dans votre présentation, laissant croire qu'il n'y a pas d'opposition ? Pourquoi ne respectez-vous pas la Charte éthique de votre profession qui exige de renoncer à tout projet en cas d'opposition du Conseil municipal ? »

Mais des questions spécifiques au projet sont aussi formulées et notamment lorsque cette autre personne déclare : *« Vous nous demandez d'émettre un avis et d'éventuelles observations concernant un projet éolien sur la commune de Magné; or je ne trouve à aucun moment l'emplacement envisagé pour l'installation de ces éoliennes! Serait-ce un oubli ou souhaitez-vous garder le secret en attendant de connaître nos opinions pour mieux nous "vendre" votre vent ? Le mât de mesure vient d'être démonté : quels en sont les résultats? Lorsque nous aurons obtenu ces informations, nous pourrons émettre un avis étayé objectif. Quoiqu' il en soit, le Conseil municipal a émis un avis unanime contre cette implantation et il est représentatif de la population locale ! »*

Par ailleurs, une adhésion au projet est exprimée par un habitant des communes concernées par le projet lorsqu'il estime que *« Dans un climat perpétuel de contestation des énergies fossiles et nucléaire, passer à l'énergie éolienne est une possibilité intéressante pour le territoire moyennant que la démarche soit concertée, acceptée et suivie dans un territoire qui doit s'organiser et faire sa politique rapidement. L'énergie renouvelable fait partie de notre vie et l'éolien doit s'intégrer dans cette démarche. »*

Pour d'autres, le souhait de voir le projet aboutir se manifeste en ces termes : *« Un projet ambitieux pour nos communes et nos territoires. A l'heure où nous parlons énergies vertes, biodiversité, etc... il est important d'avoir des projets comme ça qui peuvent soutenir nos communes. Ces nouvelles solutions d'énergie peuvent nous permettre de diminuer l'énergie nucléaire que beaucoup de personnes ne veulent pas en entendre parler. »*

Enfin, certaines personnes, également favorables au projet, se disent satisfaites de l'attitude des développeurs et de la démarche mise en place et aimeraient voir le projet se réaliser. Ainsi, un participant exprime un *« Merci beaucoup M. Coze pour votre accueil et les réponses apportées à mes questions. Je souhaite que d'autres personnes aident à peaufiner votre projet. »*

CONCLUSION

Enseignements de la démarche

Les démarches précédemment mises en place avaient permis à une partie de la population de mieux connaître le projet et d'exprimer un avis sur son développement et la concertation à mettre en place.

Avec cette concertation préalable réalisée entre le 11 octobre et le 11 novembre 2018, les sociétés KDE Energy France et EEF ont souhaité informer un large public mais aussi permettre l'expression de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de le faire auparavant.

Ainsi, le dispositif engagé devait offrir à tous les habitants des communes concernées par l'implantation du projet, et au-delà, la possibilité de donner un avis ou de formuler une question mais aussi d'exprimer des craintes ou des suggestions pour enrichir la réflexion sur les mesures d'accompagnement et éviter les impacts potentiels.

Les données statistiques de suivi de la fréquentation du site Internet nous ont permis de constater qu'en dépit de la forte campagne de communication réalisée pour informer les populations locales de l'ouverture de cette concertation, la mobilisation locale fut faible et le nombre de participants (en ligne, par courrier et à la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire) également.

Cette faible mobilisation confirme en outre le manque de participation déjà constaté depuis le début du processus de concertation engagé il y a deux ans avec tous les publics et notamment lors de l'organisation d'une exposition ouverte à tous et de la tenue des permanences publiques à différents moments.

Cela nous permet de penser qu'il existe peut-être un manque d'intérêt pour le projet en développement sur le territoire Sud Vienne mais aussi pour la concertation en général.

S'inscrivant dans la durée en raison du temps long de développement qu'a connu le projet, il est possible d'imaginer que les multiples rencontres organisées avec les différents acteurs du territoire et les différents dispositifs mis en place à destination des habitants, ont été autant d'espaces d'information et d'expression sur le projet que ces derniers n'éprouvent pas (ou plus) le besoin de s'impliquer.

Dans cette logique, une « énième » démarche pour informer et faire participer ne suscite plus de réaction chez un public qui semble par ailleurs déléguer à l'autorité publique le pouvoir de décision.

Toutefois, cet aspect ne saurait être le seul facteur pour expliquer la faible mobilisation de la population au sens large. Un autre paramètre, lié cette fois à un faible développement de la culture de la concertation de l'ensemble des citoyens, est à prendre en compte. Ainsi, plus que le format qui offrait des supports multiples pour s'informer et s'exprimer, c'est le besoin même d'expression de la population sur le projet qui est à questionner.

Aussi, et sans présumer d'une volonté d'empêcher la participation dans le cadre de cette démarche, l'absence d'espace ouvert au public dans la commune de Magné a pu également jouer un rôle dans cette faible participation des habitants d'une commune concernée par l'implantation éventuelle du projet.

En effet, il est important de rappeler que le site Internet, en tant que support d'information, a été exploité et que le cahier de recueil d'avis déposé en accès libre à la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire, a été le support d'expression le plus utilisé par les habitants.

Enfin, si l'on considère la diversité des moyens mis en œuvre pour informer les populations de la concertation préalable (distribution de flyers en boîtes aux lettres, envoi de courriers, publication d'annonces dans la presse, affichage public, etc.) et ce, à des moments espacés dans le temps (en amont et pendant la démarche), invoquer un manque

d'information des habitants pour justifier la faible mobilisation constatée semble difficile.

C'est pourquoi, il est possible de déclarer que l'objectif de la concertation préalable de faire en sorte que les citoyens puissent s'informer et s'exprimer librement a été atteint.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Unique, encadre la prise en compte de l'opinion des populations locales de manière réglementaire.

Le dispositif de concertation publique préalable mis en place volontairement par KDE Energy France et EEF, en amont de l'enquête publique, a offert un espace d'expression complémentaire à la population concernée par le projet et a permis de fournir des informations sur le parc éolien Sud Vienne encore en développement.

Désormais, il convient de tenir compte des demandes d'information formulées et de répondre aux craintes et questions exprimées par les personnes qui se sont mobilisées. Ce, dans l'objectif de poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes et d'affiner le projet de parc éolien afin qu'il puisse répondre au mieux aux attentes du territoire.

Dans cette optique, Courant Porteur recommande aux porteurs du projet :

- **De communiquer les résultats des mesures de vent** réalisées grâce à l'installation d'un mât de mesures.
- **De préciser les raisons pour lesquelles le projet se poursuit** alors qu'un avis défavorable du Conseil municipal de Magné a été émis en juin 2018.
- **De fournir des éléments (cartes, photomontages, etc.) permettant de donner à voir l'implantation définitive** des éoliennes et les distances aux habitations une fois ces données établies.
- **D'étudier la possibilité de fournir des informations sur les données personnelles** des acteurs susceptibles d'être concernés par l'implantation du projet.

- **D'apporter davantage d'éléments d'explication sur les aspects liés à la sécurité des parcs** comme les « chutes et projections de glace » mais aussi sur leur démantèlement (modalités, coûts, responsabilités, etc.).
- **De se rapprocher à nouveau des acteurs du tourisme** ayant manifesté une crainte vis-à-vis du projet afin d'étudier les impacts éventuels du parc sur les sites touristiques de grande importance.

Si ces réponses sont attendues par les personnes ayant participé à la concertation publique préalable, il nous semble important de les partager en les publiant sur le site Internet du projet afin de les porter à la connaissance de tous les publics.

Nous recommandons ainsi de :

- **Porter à la connaissance de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, les conclusions de cette concertation** préalable et les suites qui ont été données.
- **Maintenir actif le site Internet du projet afin qu'il soit un moyen pérenne d'information destiné à la population** tout le long du développement du projet éolien Sud Vienne
- **Multiplier les canaux de diffusion de ces éléments en les communiquant aux instances publiques locales** (municipalités, Communauté de Communes, services instructeurs).

Enfin, compte tenu du bilan de la concertation préalable organisée, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire avant l'entrée du projet dans la phase d'enquête publique.

Toutefois, cette préconisation est sous réserve que l'enquête publique intervienne dans une période raisonnable par rapport à la dernière démarche de concertation réalisée.

Annexe 2 : Affiche et Flyer d'information



PROJET DE PARC ÉOLIEN « SUD VIENNE » CONCERTATION PRÉALABLE

**Du jeudi 11 octobre au dimanche 11 novembre 2018,
venez vous informer et donner votre avis !**

Depuis plusieurs années, un projet de parc éolien est en développement par les sociétés KDE Energy France et EEF SAS, sur les communes de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire.

Ce projet est le fruit d'un long travail de réflexion, d'études et de concertation commencé en 2009, avec l'identification d'une zone favorable à l'éolien sur le territoire et l'accord des municipalités de l'époque. Le changement de la réglementation pour l'implantation des parcs éoliens ainsi que la réorganisation de KDE Energy France nous obligent à recommencer les études en 2015.

En parallèle des études de développement, une démarche de concertation a été lancée à travers une série d'entretiens individuels avec les acteurs locaux (politiques, économiques, touristiques, associatifs, administratifs, habitants, etc.) pour comprendre leurs attentes vis-à-vis du projet et de la concertation. **Plusieurs lettres d'information diffusées dans toutes les boîtes aux lettres de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire ainsi qu'une exposition grand public ont été mises en place** dès le début de l'année 2018 pour informer les habitants sur les avancées du projet.

Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre notre démarche de concertation volontaire à destination de tous les publics en ouvrant un espace d'information et d'expression sur le projet. Afin de mieux organiser cette concertation préalable, et de permettre à chacun de consulter le dossier de concertation sur le projet et de laisser un commentaire sur les supports d'expression prévus, une demande de mise à disposition d'un espace en mairie ou dans un lieu public a été effectuée auprès des deux communes concernées par l'implantation du projet.

Seule la mairie de Champagné-Saint-Hilaire ayant donné son accord, nous invitons les habitants de Magné à

PARTICIPEZ A PARTIR DU JEUDI 11 OCTOBRE
Vos questions, remarques et propositions sont les bienvenues !

 **Par Internet**
parc-éolien-sud-vienne.info

 **Sur les registres mis à disposition en
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire aux horaires d'ouverture**
Du lundi au jeudi : 8h45 - 12h00
Le vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00.
Le samedi : 09h00 - 12h00.

 **Par courrier**
Courant Porteur BP 89 – 75921 – Paris Cedex 19

Vos avis seront recueillis et traités par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public et les porteurs du projet présenteront les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Ce prospectus vous est distribué car nous souhaitons que tous les habitants de Magné aient un accès à l'information sur le projet et puissent participer à cette concertation préalable tout comme les habitants de Champagné-Saint-Hilaire.



PARC EOLIEN SUD VIENNE Concertation préalable

Du jeudi 11 octobre au dimanche 11 novembre 2018

**Une concertation publique sur le projet éolien « Sud Vienne »
est organisée par les sociétés KDE Energy France et EEF SAS.**

VENEZ VOUS INFORMER ET PARTICIPER

 **Par Internet**
parc-éolien-sud-vienne.info

 **A la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire**
Du lundi au jeudi : 8h45 - 12h00
Le vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00.
Le samedi : 09h00 - 12h00.

 **Par courrier**
Courant Porteur BP 89 – 75921 – Paris Cedex 19

LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018
**VENEZ VOUS INFORMER, POSER VOS QUESTIONS
ET DONNER VOTRE AVIS À LA MAIRIE DE
CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE**



**L'équipe du projet éolien sera à votre disposition et à votre
écoute pendant cette journée d'information organisée à
la municipalité de 10H00 à 16H00.**

Annexe 3 : Annonce dans la presse locale

25 - MCP5 865
25

civray et son pays

Jeudi 11 octobre 2018

saint-martin-l'ars

Fête de la Nature, samedi 20 octobre

Actuellement, toute l'équipe du comité des fêtes de Saint-Martin-l'Ars est en pleine effervescence pour préparer la Fête de la Nature qui se déroulera le samedi 20 octobre, à partir de 9 heures, à la salle polyvalente. De nombreuses animations sont prévues pour la journée avec dès le matin, à 9 heures, l'accueil café qui précèdera le départ pour la balade animée d'environ 3 km dans la campagne avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) pour découvrir les oiseaux de la campagne. Au retour, à midi, la soupe de potimarron gratuite sera servie par le comité des fêtes et suivra le repas convivial partagé avec les plats apportés par les participants. Il sera possible de déguster une assiette chaude de ragout de porc en coque de potiron au prix de 6 €, préparée par le comité des fêtes, alors qu'aura lieu le concours gastronomique sur le thème de « fantastique culinaire autour de la noix (sucré ou salé) » et dont les meilleurs seront récompensés.



Les enfants découvrent la nature.

M. Marchand, ingénieur céramiste, donnera ensuite une conférence sur le travail de la terre cuite avant de procéder à une démonstration de fabrication de potes, laquelle sera accompagnée d'une exposition relative à la « bague » (la lessive d'autrefois). Les bénévoles de la LPO ne seront pas en reste et tout l'après-midi, ils animeront une exposition sur « les oiseaux, jardiner avec la nature, jardins nature », alors que les enfants, jamais oubliés lors de cette journée, pourront fabriquer des masques « nature d'automne »* avec lesquels ils défileront à 16 h 30.

* enfants de moins de 14 ans accompagnés des parents.

Limite réservation pour l'assiette ragout de porc en coque de potiron, le mardi 11 octobre. Tél. 05.49.87.51.67 ou 05.49.87.58.64.

magné

Le bureau de l'APE est reconduit

L'association des parents L'APE (APE) de l'école Juliette-Ferré de Laffat à Magné a tenu dernièrement son assemblée générale, en présence d'une petite assemblée dont Murielle Philippot, maire et Nathalie Dalgoumte, la directrice. Lors de son rapport moral, la présidente Letitia Hiver affichait une certaine satisfaction : « L'année a été une réussite, ce qui permet d'avoir un bilan financier positif. Bien que la tâche ne soit pas toujours simple, les obstacles sont nombreux, le bureau de l'APE poursuit ses actions avec détermination pour la réussite et le bien-être de nos enfants. Il est toujours possible de faire plus, les idées nouvelles sont les bienvenues ainsi que les parents. Le bilan des nombreuses activités et animations laisse un solide positif, signe que nos efforts ne sont pas vains. Merci aux membres du bureau, à la municipalité et aux nombreux bénévoles pour leur aide, sans oublier les parents pour leur mobilisation. »

Un des points forts de l'année aura été le baptême de l'école primaire communale qui s'appelle désormais « École Juliette-Ferré de Laffat », nom de la première institutrice. Suite à l'élection du tiers sortant, le nouveau bureau est composé comme suit : présidente Letitia Hiver-Epichard ; vice-présidente Marie Rogeon ; trésorier Cyril Hiver, adjoint Romuald Bujen ; secrétaire Cécile Nibaudon, adjointe Virginie Ascensio.

9 novembre, Halloween ; 24 novembre, fête de Noël ; 5 mars, carnaval ; 28 avril, chasse aux œufs ; 28 juin, fête de l'école, plus quelques autres animations dont les dates ne sont pas arrêtées.

» Quelques dates à retenir :

gençay

» **Dîner dansant.**
Organisé par l'US Pétanque, vendredi 12 octobre, à partir de 19 h 30, Espace Média, animé par Djete Marnella. Tarif : 13 € adulte, 6 € - 7 ans.
Rés. : Gilles Rousseau, 06.11.56.52.77 ou Claudie Depois, 07.86.0.11.74.

» **Week-end franco-allemand.** Dans le cadre du jumelage Gençay Breckenfeld, le comité de jumelage accueille une délégation allemande, samedi 13 et dimanche 14 octobre. Nos amis de Breckenfeld ont accepté de venir proposer ce samedi 13, de 8 h 30 à 12 h 30, leurs spécialités sur le marché alimentaire de Gençay et dimanche 14, à la foire du terrain de Manne. Pour marquer leur venue, samedi 13, à 19 h, salle Yves-Girard à Saint-Maurice, notre amicale ouverte à tous avec dégustation de spécialités allemandes (13 € adultes). Rem. et rés. urgentes au 05.49.53.27.91 ou 05.49.59.44.76.

saint-pierre

» **Jardnaps.** Le SEL Cléronne organise un atelier (gratuit), « Comment faire ses graines », animé par un jardinier chevronné, salle du Cédre, samedi 11 octobre, de 10 h à 12 h 30. Suivi d'un repas partagé. Rem. : 05.49.87.91.43 ou sel.cleronne@gmail.com

saint-romain

» **Randonnée du comité de jumelage.** Samedi 13 octobre, sur la commune, organisée par Les amis de Manje, randonnée pédestre de 8 et 12 km. Rendez-vous salle des fêtes, à 14 h 30, pour les inscriptions. Possibilité de repas après la rando sur réservation au 05.49.87.26.23, 05.49.87.25.07, 05.49.87.63.63 ou 05.49.87.04.22. Tarifs : 3 € la randonnée, 12 € le repas du soir.

usson-du-poitou



ÉCOLE SAINT-JOSEPH : DE NOMBREUX PROJETS. Les enfants et l'équipe pédagogique conduite par Valérie Raffin, cheffe d'établissement et enseignante en maternelle, ont fait une bonne rentrée. L'effectif reste stable et après un projet cirque l'an dernier, place à la découverte des paysages sur le thème « paysages à croquer », à commencer par la commune. L'objectif est que chacun prenne le temps d'observer, de découvrir, de partager, de savoir ce que la nature offre. Beaucoup de projets en perspective. Une année de transformation également car pour ses 150 ans l'école se refait une beauté ; des travaux qui permettront d'accueillir au mieux les enfants. Tout ceci grâce à l'aide des bénévoles qui font un travail considérable. Rem. : 05.49.59.56.66 ou ecolesjoseph@orange.fr

Projet de parc éolien Sud Vienne

Venez vous informer et donner votre avis sur le projet de parc éolien « Sud Vienne »
Du jeudi 11 octobre jusqu'au dimanche 11 novembre 2018

A l'initiative des sociétés KDE Energy France et EEF SAS, une concertation préalable est organisée sur le projet éolien « Sud Vienne », composé de 4 éoliennes en développement sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Magné.

Toutes les informations sur le projet sont disponibles dans un document consultable à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire et également téléchargeable sur le site internet : parc-eolien-sud-venne.info

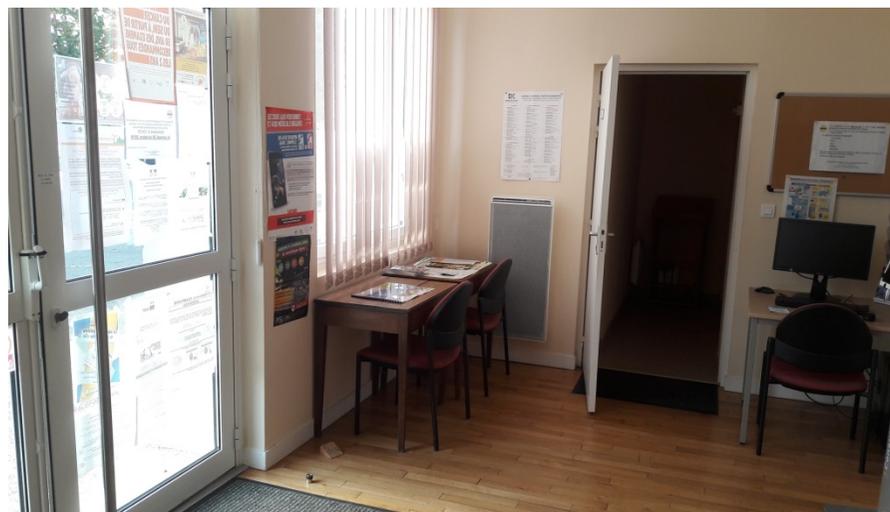
Le public est invité à exprimer son avis et à faire part de ses remarques sur les supports d'expression mis à sa disposition.

POUR PARTICIPER, RENDEZ-VOUS

Sur internet : parc-eolien-sud-venne.info
À la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
Du lundi au jeudi : 9h45 - 12h00
Le vendredi : 9 h 45 - 12 h / 14 h - 17 h
Le samedi : 9 h - 12 h

Par courrier : Courant Porteur B.P. 89 - 75921 - Paris Cedex 19

Annexe 4 : Dossier de Concertation du Projet à la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire



Annexe 5 : Avis d'un participant

Objet : Projet de parc éolien « Sud Vienne »
Concertation préalable

La réponse concernant le projet sus visé ne peut être donnée compte tenu des imprécisions relevées ci après. Elle le sera lors de l'enquête publique lorsque tous les éléments pour une présentation complète du dossier auront été réunis.

Il est indiqué en effet que 4 éoliennes sont prévues à 2 kilomètres à l'ouest de Gençay sans précision sur le lieu précis de leurs implantations, la distance séparant les habitations des éoliennes n'étant pas indiquée alors qu'elle est plus importante que celle séparant le centre des villages les plus proches des éoliennes des bourgs de Magné et Champagné Saint Hilaire qui elle est mentionnée dans le dossier de concertation.

Les sous titres « chute » et « projection de glace » au chapitre Sécurité n'ont pas été développés. L'indication du périmètre à respecter dans le cadre du principe de précaution aurait été intéressante à connaître ainsi que les responsabilités en cas de dommage.

D'une manière générale le projet « Sud Vienne » comme tous les projets liés à l'éolien terrestre n'a pas sa place si l'on en croit certains spécialistes eu égard au coût, à l'inefficacité et aux nuisances de cette source d'énergie.

Ainsi **Laurent Alexandre** déclare dans le magazine L'Express du 19 septembre 2018 « l'opinion est sincèrement convaincue que les éoliennes et panneaux solaires diminuent le CO2 et la pollution ; la vérité est qu'ils les augmentent considérablement » « l'affreuse réalité c'est que aujourd'hui encore les énergies intermittentes ne sont vertes que quelques heures par jour et sont indirectement des énergies noires la plupart du temps. Noires comme le charbon, le gaz et le fioul. Nous gaspillons des milliards pour augmenter nos émissions de CO2 » etc...

Jean Louis Butré de son côté ne fait que confirmer ce que dit le sus visé.
« On peut vouloir implanter un million d'éoliennes, mais si le soir venu il n'y a pas de vent, alors il n'y aura pas d'électricité. Nous serons donc obligés de prévoir des sources de remplacement qui, elles, seront polluantes, comme les centrales à gaz. » (magazine Décideurs)
Dans son ouvrage « Eolien, une catastrophe silencieuse » l'auteur cite le Wall Street Journal du 13 avril 2016 évoquant le cas de l'Allemagne.

Titre « Le fiasco de l'énergie verte en Allemagne risque d'empirer »

Extraits « Même si Berlin continue à subventionner l'électricité éolienne pour avoir sa part de nouvelles capacités, les contribuables et les consommateurs devront éponger ces importantes nouvelles dépenses. Un autre problème avec les éoliennes c'est qu'il faut construire des nouvelles lignes électriques coûteuses et inesthétiques allant du nord de l'Allemagne où il y a du vent vers le sud industriel.

C'est ce qui explique pourquoi cette énergie tombe progressivement en disgrâce.

Mille milliards de dollars c'est ce qu'il faudrait sur les décennies à venir, et les émissions de charbon en hausse qu'elles engendrent conduisent à l'une des gaffes les plus monumentales de la gouvernance moderne alors que Berlin aime s'autoproclamer comme le modèle de l'énergie verte pour le reste du monde. »

Recto de l'ouvrage :

« Au final, par delà le scandale économique et démocratique, le lecteur découvre effaré qu'au gré de marchandages entre des communes, des propriétaires et des promoteurs, la France est en passe de subir un véritable massacre de ses paysages sans le plus petit avantage pour l'intérêt général. »

Rémy Prud'homme ancien directeur adjoint de l'environnement à l'OCDE n'est pas différent des précités dans son discours.

Dans son ouvrage « Le Mythe des Energies Renouvelables » ce dernier déclare « Dans le contexte français actuel, l'électricité renouvelable ne présente aucun intérêt. Elle ne diminue en rien les rejets de CO2 du système électrique français. Et ce rien coûte très cher. » « La France n'a actuellement nullement besoin de renouvelables intermittents. Ils ont un coût et aucun bénéfice. En fait, chaque éolienne érigée, chaque panneau solaire installé, est un mauvais coup porté à l'économie française. »

Recto de l'ouvrage :

Ce livre propose une étude chiffrée des réalités actuelles en matière d'énergies renouvelables. Il se fonde sur les résultats officiels des douze pays précurseurs, parmi lesquels l'Allemagne, l'Espagne, le Danemark ou l'Italie, qui ont tous mis en œuvre depuis plus d'une décennie des programmes d'investissements massifs dans ce domaine. Et le résultat n'est guère encourageant, ni pour l'environnement, ni pour l'économie, ni pour le contribuable.

Antoine Waechter qui n'est plus à présenter déclarait le 28 juillet 2018 à propos de l'autorisation d'exploiter un parc éolien.

« L'autorisation obtenue est mise en vente sur le marché mondial. Elle est acquise le plus souvent par des fonds de pension américains, britanniques, canadiens, par des pétroliers pour une somme de l'ordre de 15 millions d'euros pour un parc de cinq aérogénérateurs. L'acheteur dépensera encore quelques millions d'euros pour l'acquisition des machines et leur montage. Il vendra sa production à EDF qui est tenue de la racheter à un prix supérieur au prix du marché de l'électricité pendant une durée contractuelle de 10 ans. La différence est payée par la taxe dite contribution au service public de l'électricité (CSPE) que paient dorénavant tous les consommateurs d'énergie.

Tous les acteurs gagnent sauf le consommateur français. Le développement de l'éolien industriel est d'abord une affaire de gros sous et la principale motivation n'est pas de produire des KW/H mais des euros dans un cadre sans risque puisque garanti par l'Etat.

L'une des conséquences de ce développement est de placer l'appareil de production énergétique d'origine éolienne entre les mains de capitaux étrangers : **les consommateurs français sont ainsi appelés à contribuer aux retraites des Américains et des Britanniques.**

L'Etat protège-t-il les intérêts de grands groupes financiers ou la santé et le cadre de vie des Français ? **Très clairement les décisions prises au cours des dix dernières années profitent à la finance internationale au détriment des gens. »**

Nicolas Hulot qui l'eût cru s'est positionné contre la dégradation de certains paysages par l'implantation irraisonnée d'éoliennes cf pièce jointe.

Pour finir la Cour des Comptes qui a pour mission principale de s'assurer du bon emploi de l'argent public **ustige une politique en matière d'énergies renouvelables qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse dans un rapport publié le 18 avril 2018**, rappelant qu'en 2013 elle avait déjà jugé sévèrement les pratiques gouvernementales en la matière, suggérant désormais au gouvernement de faire preuve d'un peu plus de bon sens en établissant une stratégie de développement plus « concertée » en s'aidant d'un comité formé des différents acteurs de l'énergie, demandant encore plus de concertation entre les ministères et un peu plus de transparence sur l'argent public engagé.

Telles sont donc les raisons parmi d'autres qui ne plaident pas en faveur de l'éolien terrestre, **Patrice Cahart** ancien directeur de la législation fiscale au ministère des Finances indiquant que pour les deux ou trois décennies à venir, la solution de loin la plus rationnelle et la moins coûteuse consisterait à prolonger les centrales nucléaires en service ce que font les Etats Unis de façon systématique, l'avantage de cette formule étant d'éviter de mettre en place de nouvelles lignes à haute ou moyenne tension (Article du 27 juin 2018 du Figaro Les Eoliennes : une folie qui mutilé la France.)

Le 31 octobre 2018

